



Forêt tropicale humide comme habitat naturel des gorilles des montagnes, au Rwanda. (Hanspeter Liniger)

## En un mot...

**Définition :** La gestion durable des forêts tropicales humides (GDFT) dans les zones tropicales et montagneuses a pour but de veiller à ce que les biens et les services provenant des forêts naturelles répondent aux besoins d'aujourd'hui tout en assurant leur disponibilité et leur contribution au développement à long terme. L'Afrique centrale détient la deuxième plus grande superficie au monde de forêts tropicales humides et abrite la plus grande biodiversité du continent. L'Afrique centrale joue donc un rôle essentiel dans les services écologiques mondiaux. Pourtant, l'exploitation forestière illégale, l'agriculture et la chasse menacent sérieusement la diversité et les valeurs de ces forêts. Dans de nombreux pays, les forêts tropicales humides sont maintenant limitées aux zones montagneuses et aux zones côtières et des rivières. Les forêts de montagne jouent un rôle crucial en fournissant des ressources en eau douce et en alimentant les rivières et les nappes phréatiques qui apportent de la vie aux basses-terres arides.

La GDFT combine les aspects politiques et techniques. Sur le plan politique, en dépit des engagements clairs des gouvernements et des administrations locales (ratification des conventions, lois, règlements, etc.), des pratiques efficaces pour la protection et la gestion durable des forêts naturelles restantes doivent être mieux mises en application sur le terrain. Un des problèmes majeurs est l'amélioration de l'aménagement du territoire, intégré au niveau national et participatif, avec une meilleure reconnaissance de la nécessité d'accorder des droits fonciers et des droits coutumiers aux populations locales. Sur le plan technique, deux aspects principaux existent : la protection des zones forestières intactes afin de conserver leur forte biodiversité, et la gestion durable des forêts à des fins productives, soit commercialement, soit sous un régime de subsistance. Il faut concilier rentabilité et intégrité écologique et sociale. Certaines critiques disent que la conservation de la biodiversité n'est pas compatible avec l'utilisation des forêts. Toutefois, pour la plupart des populations vivant dans ou à proximité des zones forestières tropicales humides, l'utilisation des produits forestiers représente un moyen essentiel pour la sécurité alimentaire. De nouvelles tendances et opportunités comme le paiement pour les services écosystémiques devraient être davantage évaluées et soutenues.

**Applicabilité :** Applicable et crucial pour tout type de forêts naturelles tropicales humides primaires ou secondaires dans les zones tropicales et montagneuses.

**Résilience à la variabilité climatique :** Les forêts tropicales humides sont un réservoir commun de ressources. La façon dont la forêt est entretenue déterminera la vulnérabilité future des moyens de subsistance des communautés et du développement national aux impacts du changement climatique.

**Principaux bénéfices :** Amélioration des moyens d'existence et du bien-être humain (diversification des revenus, salaires du secteur industriel forestier), amélioration de la disponibilité en eau puisque les forêts tropicales humides de montagne sont les châteaux d'eau des zones arides, maintien d'un écosystème à forte biodiversité. Empêcher davantage de déforestation peut énormément contribuer à l'équilibre mondial du carbone, les forêts jouant un rôle tampon crucial contre le changement climatique mondial.

**Adoption et transposition à grande échelle :** Le succès de la GDFT dépend de la mise en place de politiques fondées sur la réduction de la pauvreté et sur la participation active des différentes parties prenantes aux niveaux local, national, régional et international. En outre, cela nécessite des ressources financières, une volonté politique et un investissement social.

## Les questions de développement abordées

Prévention / inversion de la dégradation des terres	+++
Maintien et amélioration de la sécurité alimentaire	+
Réduction de la pauvreté en milieu rural	++
Création d'emplois en milieu rural	+
Soutenir l'égalité des genres et les groupes marginalisés	+++
Amélioration de la production agricole	na
Amélioration de la production fourragère	+
Amélioration de la production de bois / fibre	++
Amélioration de la production forestière non ligneuse	+++
Préservation de la biodiversité	+++
Amélioration des ressources du sol (MOS, nutriments)	+++
Amélioration des ressources hydriques	+++
Amélioration de la productivité de l'eau	++
Prévention/atténuation des catastrophes naturelles	+++
Atténuation du /adaptation au changement climatique	+++

## Atténuation du changement climatique

Potentiel de séquestration du C (en tonnes/ha/an)	na
Séquestration du C : au dessus du sol	+++
Séquestration du C : en sous-sol	+++

## Adaptation au changement climatique

Résilience à des conditions extrêmes de sécheresse	+
Résilience à la variabilité des précipitations	+++
Résilience aux tempêtes de pluie et de vent extrêmes	+++
Résilience aux augmentations de températures et de taux d'évaporation	+++
Réduction des risques de pertes de production	+++

na: non-applicable

dn: données non disponibles

## Origine et diffusion

**Origine :** De nombreuses forêts d'Afrique subsaharienne ont été utilisées de manière durable avant l'ère coloniale. Le caractère sacré des forêts a contribué à les conserver. Après le Sommet de la Terre en 1992, les pays d'Afrique centrale ont adopté des lois et des règlements comprenant des plans de gestion durable, la participation communautaire et des objectifs de conservation. Toutefois, l'exécution n'a pas eu un succès suffisant.

**Etendue des forêts tropicales humides :** 582 millions d'ha sont recouverts par des forêts en ASS ; sur ce total, 30% sont des forêts tropicales du Bassin du Congo. Les forêts tropicales humides se trouvent principalement en Afrique centrale (Rép. Centrafricaine (RCA), Rép. démocratique du Congo (RDC), Guinée équatoriale, Gabon, Rép. du Congo), également au Cameroun, dans les zones hautes d'Ethiopie, du Kenya, d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Ghana, Guinée Bissau, Guinée, Côte-d'Ivoire, Libéria, Nigéria, Sierra Leone, Togo) et dans les zones côtières en Afrique du Sud, etc.

**Zones de gestion durable des forêts tropicales humides :** Des plans de gestion forestière sont en vigueur au Cameroun, au Congo, au Gabon et en RCA. Le Cameroun et la RCA ont plus de 75% de concessions avec des plans de gestion convenus, alors que la plus vaste RDC n'en a pas. Le Forest Stewardship Council (FSC) a certifié 4,7 millions d'ha de forêts en Afrique centrale en 2009 (Cameroun 0,9 millions d'ha, Congo 1,9 millions d'ha, Gabon 1,9 million d'ha). Le Cameroun, la RCA et la Guinée équatoriale ont protégé plus de 20% de leurs terres alors que le Congo, la RDC et le Gabon ont entre 9 et 11% de leur superficie totale en zone protégée.

## Principes et types

**Une bonne gouvernance des forêts** est une condition préalable à la GDFT. Elle est actuellement recherchée à travers les trois approches suivantes: (1) le processus d'application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT), (2) des observateurs indépendants de tierce partie, et (3) la certification des forêts et / ou des systèmes juridiques opérant dans le bassin du Congo.

**Aménagement du territoire :** La GDFT doit faire partie d'un plus vaste processus national d'aménagement du territoire. Toutes les parties prenantes (petits agriculteurs, communautés, ONG, secteur privé, services techniques du gouvernement) devraient être impliquées et devraient collaborer étroitement. Une prise en charge collective des responsabilités est nécessaire, pour mener la transformation des responsabilités des structures étatiques vers des structures privées (communautés, ONG, concessionnaires). La GDFT nécessite une planification et des mécanismes de compensation au niveau mondial, pour le carbone, la biodiversité et les ressources en eau.

**Foresterie communautaire :** La gestion des forêts avec ou par les communautés locales est un mécanisme important permettant l'équité sociale tout en poursuivant le développement durable des ressources forestières. L'entretien et la protection de ces ressources ne peuvent être réalisés qu'à travers la sensibilisation et la participation active des communautés. Des droits fonciers et des droits d'exploitation clairs doivent être accordés aux communautés : ces droits sont des mesures incitatives cruciales.

**Procédures des plans de gestion :** Les inventaires des ressources disponibles pour les coupes/ récoltes annuelles forestières admissibles et les cartes d'abattage sont des éléments essentiels de n'importe quel plan de gestion. A travers ces documents, les pratiques durables d'exploitation forestière sont encouragées et promues au sein d'une concession forestière. Cela comprend la délimitation de coupes annuelles d'abattage, l'adhésion à des diamètres minimums de récolte, le respect des arbres porte-graines pour préserver la biodiversité et la valeur économique de la forêt, etc. La construction des routes d'accès doit être soigneusement planifiée ainsi que les procédures d'extraction de bois.

**Diversification de la production :** De nouveaux créneaux pour les produits forestiers non ligneux (PFNL), les « produits verts » et du « commerce équitable » peuvent accroître la compétitivité et les revenus des petits producteurs. L'écotourisme impliquant également les communautés locales et les paiements pour les services écosystémiques (PSE) sont de nouvelles sources de revenus prometteuses pour les exploitants forestiers.

**Conservation de la biodiversité :** En plus des réseaux nationaux et internationaux des aires protégées, de petites zones protégées peuvent être mises en place au niveau local, ce qui peut préserver les habitats et servir de refuges aux animaux. La gestion des aires protégées doit être intégrée dans le cadre de l'aménagement du territoire. Ces zones, y compris leurs zones tampons, doivent contribuer au développement économique local par la promotion des PFNL, de l'écotourisme et de la foresterie communautaire. La chasse, lorsque la loi le permet, devrait être contrôlée et réduite à un niveau durable. Des mécanismes de financement de la conservation de la biodiversité doivent être mis en place.



La zone des forêts tropicales humides en ASS.



En haut : Enseignement sur l'utilisation durable du rotin, en République Démocratique du Congo (Robert Nasi).  
Au milieu : Sciage d'un tronc d'eucalyptus, en Ouganda (Jim Ball).  
En bas : Vue des forêts tropicales humides en Guinée, (Jim Carle)

## Applicabilité

### Dégradations des terres concernées

L'agriculture à petite échelle représente la principale menace pour la forêt depuis que la progression des terres cultivées et des pâturages au détriment des terres forestières se poursuit dans de nombreuses zones : cela correspond effectivement à une intensification du système traditionnel de culture sur brûlis. En Afrique centrale, 32% de la forêt tropicale humide est attribuée à des concessions forestières commerciales accordées par les gouvernements aux entreprises et aux particuliers. L'exploitation forestière extensive ne conduit généralement pas à une perte significative de la couverture forestière, et ne compromet pas directement la durabilité des forêts. Pourtant, les routes forestières pénètrent et exploitent des forêts précédemment intactes, les rendant accessibles, en particulier pour la chasse et pour l'abattage illégal. Les activités de l'exploitation forestière et l'abattage sélectif de certaines espèces d'arbres conduisent à un changement dans la biodiversité des forêts. L'absence de zones tampons conduit à la pollution des cours d'eau. L'augmentation de la pression démographique et la demande croissante en biocarburants ou en produits forestiers non ligneux (PFNL), risquent de renforcer la menace qui pèse sur les forêts tropicales humides restantes.

**Dégradation biologique :** perte des écosystèmes forestiers, de la biodiversité et de la faune sauvage.

**Dégradation hydrique :** baisse de la qualité de l'eau et de la régularité des courants. Dégradation physique et chimique des sols : compactage, perte d'éléments nutritifs.

### Utilisation des terres / forêts

Les forêts primaires et secondaires peuvent être définies comme des forêts naturelles. Dans une forêt tropicale humide, différentes strates peuvent être distinguées : la strate du sol, la strate arbustive, le sous-étage, la canopée et la strate émergente. Naturellement, il n'y a qu'un usage limité de la forêt tropicale dense, principalement par les chasseurs-cueilleurs. Toutefois, la conversion en terres agricoles et l'application de la culture itinérante ont permis d'utiliser ces terres pour la production agricole. Dans les forêts tropicales humides, le marché du bois et les activités de l'exploitation forestière jouent un rôle important dans l'utilisation et l'exploitation abusive de la forêt.

### Conditions écologiques

**Climat :** Les forêts tropicales humides se développent sous une pluviométrie annuelle de 1750 - 3000 mm, et les forêts de montagne, entre 1400-2500 mm. Dans les forêts tropicales humides, les températures moyennes mensuelles dépassent 18 ° C.

**Terrain et paysage :** Il n'y a pas de restriction, mais dans de nombreux pays, les forêts ont été réduites aux zones inaccessibles, en particulier à des collines escarpées.

**Sols :** Les sols des forêts tropicales humides sont très sensibles à la dégradation après le retrait ou la modification de la couverture végétale (p. ex. après une coupe à blanc).

### Conditions socio-économiques

**Système d'exploitation et niveau de mécanisation :** De l'utilisation des terres à petite échelle jusqu'à des activités mécanisées d'exploitations forestières commerciales.









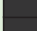

**Orientation de la production :** Les forêts tropicales humides sont utilisées par les exploitants agricoles de subsistance à petite échelle, le bois et les produits forestiers non ligneux aussi bien que le bois d'œuvre ou l'extraction des PFNL à des fins commerciales. Le secteur forestier est le fournisseur principal d'emplois pour la population rurale dans de nombreux pays d'Afrique centrale.

**Propriété foncière et droits d'utilisation des terres / de l'eau :** Dans la plupart des pays d'Afrique tropicale, l'Etat a revendiqué la propriété juridique des terres forestières depuis la période coloniale, même si la propriété coutumière de ces mêmes zones remonte à des siècles, peut-être à des millénaires. L'Afrique est en retard sur d'autres régions de forêts tropicales en ce qui concerne la réforme foncière forestière avec moins de 2% des forêts tropicales du continent qui appartient, ou est désigné comme tel, aux communautés forestières ou à des groupes autochtones. Pour assurer une gestion durable des forêts, les droits fonciers doivent être assurés pour les communautés locales.






**Compétences et connaissances requises :** La GDFT exige un très haut niveau de savoir-faire et de connaissances techniques concernant les techniques appropriées. Une bonne formation des services de gestion forestière et des communautés locales est une condition préalable.

**Exigence en main-d'œuvre :** Les besoins en main-d'œuvre varient selon les interventions nécessaires (voir principes et types).



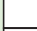

### Dégradation des terres

	Erosion hydrique		Elevée
	Erosion éolienne		Modérée
	Détérioration chimique du sol		Faible
	Détérioration physique du sol		Insignifiante
	Dégradation biologique		
	Dégradation hydrique		

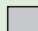

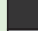

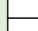

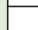
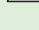
### Utilisation des terres

	Terres cultivées
	Pâturages
	Forêts / bois
	Terres mixtes
	Autres

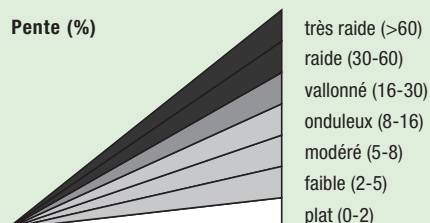
### Climat

	Humide
	Subhumide
	Semi-aride
	Aride


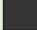

### Précipitations moyennes (mm)

	> 3000
	2000-3000
	1500-2000
	1000-1500
	750-1000
	500-750
	250-500
	< 250





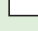
### Pente (%)






### Taille de l'exploitation

	Petite échelle
	Echelle moyenne
	Grande échelle

### Propriété foncière

	Etat
	Société privée
	Communauté
	Individuel, sans titre
	Individuel, avec titre




### Mécanisation

	Travail manuel
	Traction animale
	Mécanisé




### Orientation de la production

	De subsistance
	Mixte
	Commerciale

### Exigence en travail

	Forte
	Moyenne
	Faible

### Exigence en connaissances

	Forte
	Moyenne
	Faible

## Economie

### Coûts

Comme la gestion durable de la forêt tropicale humide (GDFT) est essentiellement une question de politique et de gestion, l'évaluation des coûts est limitée et dépend étroitement des aspects techniques et politiques spécifiques mis en œuvre.

Coûts (US\$/ ha)		
	Mise en place (2-4 ans de mise en place)	Entretien (25 ans de fonctionnement)
Foresterie communautaire au Cameroun	2'600 – 32'000 (peut aller jusqu'à 59'000)	2'000

(Source : Ingram Verina ; voir étude de cas sur l'approche de la foresterie communautaire)

La foresterie communautaire au Cameroun implique des coûts de mise en place très élevés, comprenant le marquage des limites et les accords pour les zones d'utilisation des forêts, l'inventaire des ressources forestières, des plans de gestion, etc. Mais une fois établie, celle-ci a un faible coût de fonctionnement.

### Bénéfices de production

Il est difficile de donner une estimation des bénéfices de la production de la GDFT, puisque ceux-ci sont liés à des changements de gestion. Toutefois, des études récentes contribuent à mettre un prix sur la gamme de produits et de services forestiers. Néanmoins, davantage de recherches sont nécessaires sur la valeur des services environnementaux comme la qualité de l'eau et l'approvisionnement en eau, la rétention et la fertilité des sols, le stockage du carbone et la conservation de la biodiversité, etc. En outre, des méthodologies sont nécessaires pour calculer le coût d'une gestion non durable des forêts à des fins de comparaison (FAO, 2008). Les personnes vivant dans et autour des forêts tropicales humides doivent être récompensées en tant que gardiens / intendants des forêts naturelles. Le paiement des services écosystémiques (PSE) comprend toutes les opérations volontaires pour des services environnementaux bien définis. Les nouveaux PSE liés aux marchés du gaz à effet de serre, du carbone, de l'eau et de la biodiversité font leur apparition dans le monde entier. L'approche des PSE, encore récente en Afrique centrale, n'est pas largement mise en œuvre. Néanmoins, de nombreux acteurs sous-régionaux commencent à porter une attention particulière à ce type de mécanisme. Quant aux bailleurs de fonds, la Banque africaine de développement a lancé un « Congo Basin Forest Fund » en 2008 avec plus de 110 millions de dollars, dont une partie sera consacrée à la mise en place de PSE, incluant la lutte contre le changement climatique. De même, la Banque mondiale, avec le « Forest Carbon Partnership Facility », et l'Organisation des Nations Unies - PNUD, PNUE, FAO - ont des financements importants pour la mise en œuvre de programmes sous-régionaux de reboisement ou de déforestation évitée. Enfin, le « Forest Carbon Partnership Facility » a lancé un Programme stratégique d'appui à la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo, qui est également ciblé sur les PSE. Tous ces fonds bénéficient aux trois principaux services environnementaux, la séquestration du carbone, la conservation de la biodiversité et l'entretien des bassins versants, qui commencent tout juste à être mis en œuvre en Afrique centrale.

### Rapport bénéfice-coût

	à court terme	à long terme	quantitatif
Gestion communautaire de la forêt	--	++	Aucune donnée disponible

-- négatif ; - légèrement négatif ; +/- neutre ; + légèrement positif ; ++ positif ; +++ très positif

Comme la gestion durable des forêts tropicales humides n'est pas encore très répandue en ASS, il est difficile de faire une évaluation réaliste de l'économie, actuelle ou potentielle, et de l'évolution probable de la gestion durable.

Si les communautés sont prêtes, et en mesure économiquement, à s'impliquer elles-mêmes, celles-ci doivent percevoir plus de retombées économiques de la conservation de la forêt que de sa dégradation. La gestion durable des forêts naturelles doit améliorer concrètement le bien-être économique local et générer des retombées économiques locales à un niveau suffisant et selon des formes appropriées pour rendre la GDFT économiquement viable.

### Exemple : Certification de la forêt

Il a eu une certaine reconnaissance internationale des progrès accomplis dans la gestion durable des forêts en Afrique centrale grâce à la certification de celles-ci. Parmi plusieurs procédés concurrents, le système de certification du Forest Stewardship Council (FSC) est considéré comme le plus exigeant au niveau international, mettant l'accent non seulement sur la technique, mais aussi sur les aspects sociaux et environnementaux de la gestion forestière. De zéro hectare à la fin de 2005, les superficies des forêts certifiées FSC ont atteint un total d'environ 4,7 millions d'hectares en Juillet 2009, répartis sur trois pays: le Cameroun (0,9 millions d'ha), le Congo (1,9 million d'ha) et le Gabon (1,9 million d'ha) (FSC, 2010 ; based on expert knowledge).

### Exemple : Ecotourisme au Cameroun

Au Cameroun, la diversité écologique et culturelle du pays est un atout pour le tourisme. Cela pourrait être un moyen de développer le secteur forestier en dehors du bois d'œuvre, des métiers du bois et des PFNL. Même si le Cameroun essaie actuellement de faire de l'argent avec la biodiversité, à travers l'écotourisme, ce secteur est encore peu développé. En 2007, les revenus du tourisme, à savoir l'écotourisme dans les aires protégées et de chasse, se sont élevés à 297 260 € (environ 365 000 US\$). Alors que quelques zones protégées sont visitées par des touristes, il existe un manque de structures adéquates pour valoriser ces ressources. En 2008, 20 aires protégées avaient des centres d'information (Eba'a Atyi R. et al., 2009).

### Exemple : Paiement de compensations

Il existe plusieurs initiatives en Afrique centrale qui indemnisent les défenseurs de la biodiversité. Celles-ci sont de trois types: (1) le « gel » des zones potentiellement exploitables pour promouvoir la conservation, (2) le label des produits fabriqués dans le respect des normes environnementales spécifiques et (3) les restrictions sur les pratiques impactant la biodiversité, dans et autour des aires protégées. Les concessions de conservation constituent l'approche la plus récente dans le bassin du Congo. L'objectif est de convertir zones affectées à l'exploitation forestière en des zones protégées. Aucun projet n'a encore commencé, mais le WWF et le « Conservation International » (CI) ont fait des propositions afin de conserver l'habitat de plusieurs espèces majeures de grands mammifères. Ces propositions de concessions de conservation devront encore convaincre les gouvernements nationaux qui possèdent la terre. La réticence des pouvoirs publics peut certainement être attribuée aux coûts d'opportunité de ces concessions de conservation, estimés à 10-13 millions d'euros (12-16 millions de dollars) par an, ainsi qu'à la complexité des mesures institutionnelles nationales et locales pour les mettre en place.

# GESTION DURABLE DES FORÊTS TROPICALES HUMIDES

## Impacts

Bénéfices	au niveau des exploitants agricoles / des communautés	au niveau du bassin-versant / du paysage	au niveau national / mondial
Bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> <li>++ diversification de la production</li> <li>++ augmentation de la production de PFNL</li> <li>++ amélioration de la productivité des forêts à long terme</li> <li>+ augmentation de la production de bois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+++ réduction des risques et des pertes de production</li> <li>+++ accès à l'eau potable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ amélioration de la sécurité alimentaire</li> </ul>
Production	<ul style="list-style-type: none"> <li>++ diversification de la production</li> <li>++ augmentation de la production de PFNL</li> <li>++ amélioration de la productivité des forêts à long terme</li> <li>+ augmentation de la production de bois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+++ réduction des dégâts sur l'infrastructure hors-site</li> <li>++ marchés pour les produits forestiers non ligneux (diversification)</li> <li>++ nouveaux emplois (écotourisme) et l'intendance/gardiennage</li> <li>+ stimulation de la croissance écon.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ amélioration des moyens d'existence et du bien-être</li> </ul>
Economiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>++ fournit une large gamme de produits du bois et de produits forestiers non ligneux</li> <li>++ diversification des revenus (p. ex. l'apiculture, l'écotourisme)</li> <li>+ augmentation des revenus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+++ water availability</li> <li>+++ water quality</li> <li>+++ reduced degradation and sedimentation</li> <li>+++ intact ecosystem</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+++ réduire la fréquence et de l'intensité de la dégradation / désertification</li> <li>+++ augmentation de la résilience aux changements climatiques</li> <li>++ réduction des émissions de C</li> <li>++ augment. de la séquestration de C</li> <li>++ amélioration de la biodiversité</li> </ul>
Ecologiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>+++ amélioration de la protection de la biodiversité, des espèces et des habitats forestiers en voie de disparition</li> <li>+++ amélioration de la couverture et du stockage forestiers</li> <li>+++ réduction de l'érosion des sols (éolienne et hydrique)</li> <li>+++ amélioration de la disponibilité de l'eau</li> <li>+++ augmentation de la fertilité des sols</li> <li>+++ amélioration du microclimat</li> <li>++ restauration et protection des forêts naturelles restantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+++ disponibilité de l'eau</li> <li>+++ qualité de l'eau</li> <li>+++ réduction de la dégradation et de la sédimentation</li> <li>+ ++ écosystème intact</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+++ protection du patrimoine national</li> </ul>
Socio-culturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>+++ reconnaissance du rôle des gardiens des forêts naturelles</li> <li>+++ implication et renforcement communautaires</li> <li>++ réduction des conflits parmi les différents exploitants</li> <li>++ amélioration des connaissances et sensibilisation à la GDFT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+++ augmentation de la sensibilisation pour la "santé" environnementale</li> <li>+++ paysage attrayant</li> <li>++ réduction des conflits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+++ protection du patrimoine national</li> </ul>

Contraintes	Comment les surmonter	
Production	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation (« exploitation ») restreinte à court terme des forêts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Sensibiliser aux bénéfices à long terme et augmenter les autres services écosystémiques de valeur fournis par les forêts naturelles</li> </ul>
Economiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité de marchés pour les produits non ligneux et l'écotourisme</li> <li>• Paiements insuffisants pour les services environnementaux</li> <li>• Contraintes commerciales dues aux marchés internationaux incontrôlables du bois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Aider la mise en place de marchés pour les PFNL et l'écotourisme</li> <li>→ Améliorer l'aide nationale et internationale. Davantage d'efforts sont nécessaires pour la mise en place des mécanismes de PSE.</li> </ul>
Ecologiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impossibilité de reconstituer les forêts exactement comme elles étaient avant</li> <li>• L'importance des ressources forestières est pas encore suffisamment comprise (manque de connaissance et de suivi).</li> <li>• Difficulté à évaluer l'impact à long terme des pratiques de gestion en raison de la croissance lente des arbres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Promouvoir le rôle des forêts secondaires et permettre des conditions plus propices à la régénération des forêts naturelles</li> <li>→ Davantage d'investissements dans la recherche sont nécessaires, notamment sur la contribution de la biodiversité, l'approvisionnement en eau, etc.</li> </ul>
Socio-culturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Contraintes politiques : La garantie des droits fonciers des communautés manque souvent et les lois modernes et coutumières sont en conflit.</li> <li>– La pauvreté mène directement à l'extraction inconsidérée du bois et à la dépendance au marché du bois</li> <li>– Les connaissances sont insuffisantes, dispersées et mal diffusées.</li> <li>– Manque de connaissances sur l'état actuel des ressources forestières</li> <li>– Les lois et règlements existent mais ne sont pas suffisamment soutenus. Les communautés n'ont pas la capacité d'arrêter l'exploitation illégale du bois.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Affectation des droits d'utilisation des terres et consolidation / harmonisation de la situation juridique, y compris des lois coutumières.</li> <li>→ Rendre indépendantes les communautés de l'exploitation destructrice des forêts. Introduire des alternatives de revenus (PFNL, écotourisme).</li> <li>→ Compiler et échanger les expériences faites avec la GDFN</li> <li>→ Renforcer les capacités du gouvernement et des membres des communautés ; suivi et rapports réguliers sur l'état des forêts naturelles</li> <li>→ Engagement politique clair et supervision des activités en cours.</li> </ul>

### Références et informations de support :

- Blay, D. 2007. Multi-stakeholder forest management: A case from the humid zone in Ghana. Forest Management Working Paper/Working Paper FM/32. FAO, Rome (Italy).
- Central African Regional Program for the Environment (CARPE), 2010. <http://carpe.umd.edu/>, accessed on 15 February 2010.
- Eba'a Atyi R., Devers D., de Wasseige, C and Maisels F. 2009. State of the forests of Central Africa: Sub-regional synthesis. In Dewasseige, C., Devers D., de Marcken P., Eba'a Atyi R., Nasi R. et Mayaux Ph., (eds) The forest of the Congo Basin: State of the forest 2008. P:127-140. Publications Office of the European Union, Luxembourg.
- FAO. 1997. R. Bellefontaine, A. Gaston and Y. Petrucci (online 2000), Management of natural forests in dry-tropical zones. Series title: FAO Conservation Guide - 32.
- FAO. 2003. Forestry Outlook Study for Africa – Subregional Report West Africa. African Development Bank, European Commission.
- FAO. 2003. Forestry Outlook Study for Africa. African Development Bank, European Commission.
- FAO. 2003. Sustainable management of tropical forests in central Africa. Forestry Paper -143 [http://www.fao.org/docrep/006/y4853e/y4853e03.htm#P169\\_7514](http://www.fao.org/docrep/006/y4853e/y4853e03.htm#P169_7514)
- FAO. 2008. Towards sustainable forest management. <http://www.fao.org/forestry/sfm/en/> accessed on 23 September 2009.
- FAO. 2008. Understanding forest tenure in Africa: opportunities and challenges for forest tenure diversification. Forestry Policy and Institutions Working Paper 19
- FAO. 2009. State of the World's Forests 2009.
- FAO. 2008. Links between National Forest Programmes and Poverty Reduction Strategies, by R.McConnell.
- FARMAFRICA. 2009. Tanzania Participatory Forest Management Project. <http://www.farmafrica.org.uk/smartweb/tanzania/tanzania-participatory-forest-management-project>.
- FSC. 2010. Forest Stewardship Council. <http://www.fsc.org>, accessed on 15 February 2010
- German L.A. (ed.), Karsenty A. (ed.), Tiani A.M. (ed.). 2009. Governing Africa's forests in a globalised world. Earthscan Publications. London.
- ITTO, 2010. International Tropical Timber Organisation. <http://www.itto.int/en/feature09/>, accessed on 15 February 2010.

## Adoption et transposition à grande échelle

### Taux d'adoption

Des efforts considérables ont été faits pour mettre en œuvre des approches de gestion durable des forêts sur des concessions forestières en Afrique centrale (de 125.000 d'ha en 2000, à plus de 11,3 millions d'ha en 2008). La préoccupation mondiale sur l'approvisionnement en bois provenant de zones gérées de façon durable est encourageante grâce à la FLEGT (Application des Règlements Forestières, Gouvernance et Echanges Commerciaux) et à l'adoption progressive de la certification. La superficie forestière certifiée FSC est passée de zéro en 2005 à un total d'environ 4,7 millions d'ha en 2009. Toutefois, l'étendue globale de la certification reste encore faible. Actuellement, le Cameroun est le seul pays où les concepts de forêts communautaires et collectives se sont traduits par des actions concrètes.

### Transposition à grande échelle

**Engagements politiques et institutionnels :** Les gouvernements doivent avoir la volonté politique de passer de l'exploitation forestière industrielle à la foresterie communautaire et de prendre des mesures pour le faire. La GDFT devrait être intégrée dans un cadre national coordonné, avec une politique forestière claire.

**Droits fonciers :** Sans des droits fonciers et de propriété clairs pour les communautés, il n'y a guère de perspectives d'amélioration de la gestion des forêts.

**Décentralisation et nouveaux plans d'aménagements forestiers :** Toutes les parties prenantes (petits agriculteurs, collectivités locales, ONG, secteur privé, services techniques du gouvernement) doivent être impliqués dans le développement d'un plan de gestion. Une prise en charge collective des responsabilités est nécessaire, conduisant à une transformation des responsabilités des structures étatiques vers des structures privées.

**Concessions d'exploitations forestières durables :** L'exploitation forestière ne peut pas être totalement interdite, des solutions saines environnementalement et socialement doivent donc être examinées dans le cadre des nouvelles concessions. Ces concessions ne devraient pas menacer les moyens d'existence des communautés locales et conduire à leur marginalisation, la gestion et les entreprises locales doivent être soutenues. Des règles et des lignes directrices claires doivent être disponibles et appliquées.

**Recherche et amélioration des connaissances sur les ressources forestières :** Les approches multidisciplinaires sont nécessaires pour prendre en compte les différents aspects de la durabilité. Des inventaires de la biodiversité/ des habitats de la faune sauvage sont nécessaires ainsi que des informations liées aux techniques appropriées d'exploitations forestières et d'impact réduit. Davantage de collaboration avec la recherche est nécessaire pour une vision globale des écosystèmes.

**Sensibilisation et renforcement des capacités :** Les services forestiers locaux doivent être bien formés à coordonner et à entretenir la GDFT. Les communautés locales et les exploitants agricoles ont besoin d'une bonne compréhension de tous les aspects de la GDFT (des savoirs traditionnels, soutenus par des concepts scientifiques).

**Les forêts protégées** ont besoin de davantage d'implication des communautés locales afin de réduire l'utilisation préjudiciable et illégale des forêts. Une condition préalable est la mise en place de règles claires et de mécanismes de contrôle par les services forestiers et les communautés locales pour garantir leur engagement à la sauvegarde des forêts protégées et au partage des bénéfices entre toutes les parties prenantes.

### Mesures incitatives pour l'adoption

Le paiement des services écosystémiques (PSE) peut et doit être de plus en plus une incitation à la gestion durable. Des engagements clairs sont nécessaires pour payer l'entretien des ressources forestières restantes. La certification est un autre outil pour encourager l'adoption de la gestion durable des forêts tropicales humides.

### Environnement favorable : facteurs clefs de l'adoption

Intrants, incitations matérielles, crédits	+
Formation et éducation	++
Régime foncier, droits garantis d'utilisation des terres	+++
Accès aux marchés	++
Recherche	++
Infrastructure	++
Conflits d'intérêts	++

### Gouvernance forestière

*L'amélioration de la gouvernance forestière en Afrique centrale est menée à travers trois approches : (1) Le processus FLEGT (Application des Règlements Forestières, Gouvernance et Echanges Commerciaux), initié par l'Union européenne (UE), vise à aboutir à la signature d'un accord bilatéral de partenariat volontaire (APV) entre chaque pays exportateur de bois de la sous-région et l'UE. Une fois signé, l'APV restreint les exportations de bois vers l'UE, au bois remplissant les conditions légales d'accord.*

*(2) Dans la plupart des pays de la sous-région, le processus de liaison des observateurs indépendants (OI) avec le suivi des opérations forestières pour une plus grande transparence a été adopté. Les OI sont généralement recrutés parmi les ONG internationales qui travaillent à promouvoir la transparence. Le Cameroun, le Congo et le Gabon ont également travaillé avec l'Institut des ressources mondiales (WRI) pour élaborer des atlas forestier interactifs, les rendre accessibles aux utilisateurs intéressés par des informations de base sur la gestion des concessions forestières. En cours d'élaboration par la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), l'OFAC (l'Observatoire de la forêt d'Afrique centrale) aidera tous les pays d'Afrique centrale à regrouper toutes les différentes données disponibles du secteur forestier d'une manière transparente, incluant : la couverture forestière, l'exploitation forestière, la conservation de la biodiversité et les statistiques sur le développement de la biodiversité. Le secteur privé est également impliqué dans des initiatives visant à améliorer les lois sur l'exploitation forestière et à accroître la transparence. À la fin de 2009, 25 certificats de légalité (d'une superficie totale 2,6 millions d'ha) ont été accordés à des compagnies d'exploitations forestières, suite aux contrôles d'auditeurs privés. De nombreuses entreprises sont également impliquées dans l'Initiative de Transparence des Forêts.*

*(3) la certification des forêts et / ou les systèmes légaux d'exploitation du Bassin du Congo.*

### Références et informations de support (suite) :

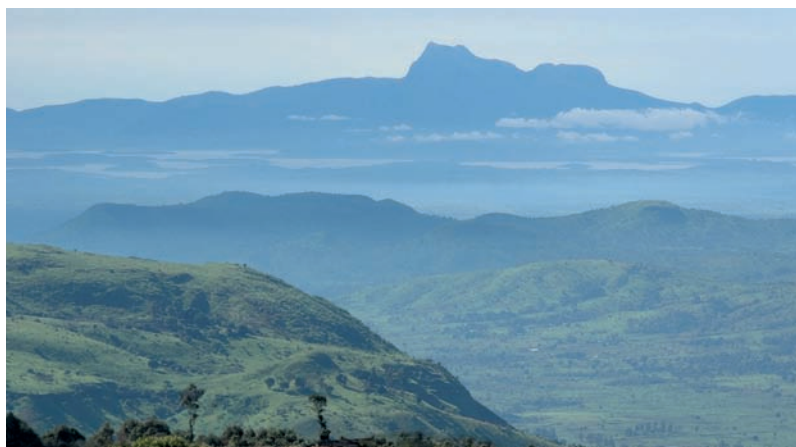
- Karsenty, A., and Gourlet-Fleury, S. 2006. Assessing Sustainability of Logging Practices in the Congo Basin's Managed Forests: the Issue of Commercial Species Recovery. *Ecology and Society* 11(1): 26. [online] URL: <http://www.ecologyandsociety.org/vol11/iss1/art26/>
- Lescuyer, G., Eba'a Atyi, R. and Cerutti, P. 2009a. Consommations nationales de bois d'œuvre en Afrique Centrale: un enjeu majeur pour la gestion forestière durable. Paper presented at the world forestry congress. Buenos Aires, Argentina. 18-23 Octobre 2009.
- Lescuyer, G., Karsenty, A., and Eba'a Atyi R. 2009b. A new tool for sustainable forest management in Central Africa: Payments for Environmental Services. In Dewasseige, C., Devers D., de Marcken P., Eba'a Atyi R., Nasi R. et Mayaux Ph., (eds) *The forest of the Congo Basin : State of the forest 2008*. P:15-41. Publications Office of the European Union, Luxembourg.
- Mogaka, H., Simons, G., Turpie, J., Emerton, L. and Karanja, F. 2001. Economic Aspects of Community Involvement in Sustainable Forest Management in Eastern and Southern Africa. IUCN - The World Conservation Union, Eastern Africa Regional Office, Nairobi.
- Nasi, R., B. Cassagne, A. Billand. 2006. Forest management in Central Africa: where are we? *International Forestry Review* 8(1):14-20.
- Nasi, R., J.-C. Nguingui, D. Ezzine de Blas (Eds.). 2006. *Exploitation et gestion durable des forêts d'Afrique Centrale : la quête de la durabilité*. ITTO, CIFOR, CIRAD, L'Harmattan, Paris, 429p.
- Odera, J., 2004. *Lessons Learnt on Community Forest Management in Africa*. A report prepared for the project 'Lessons Learnt on Sustainable Forest Management in Africa.'
- Owen, J., 2004. *Can Central Africa's Rain Forests Live With Logging?* National Geographic. November 2004.
- Tropical Forest Update. 2009. *Owning Africa's forests*. A newsletter from the International Tropical Timber Organisation to promote the conservation and sustainable development of tropical forests. Vol.19-2
- Tropical Forests and Climate Change Adaptation (TroFCCA). 2010. [http://www.cifor.cgiar.org/trofcca/\\_ref/home/index.htm](http://www.cifor.cgiar.org/trofcca/_ref/home/index.htm), accessed on 15 February 2010.

## APICULTURE DE FORÊT – CAMEROUN

L'apiculture est traditionnellement pratiquée depuis au moins un siècle au Cameroun ; depuis deux décennies, l'apiculture de forêt prend de l'ampleur. La tradition ancienne de récolte du miel et l'apiculture moderne et ses produits : miel, cire, propolis, venin d'abeille et gelée royale sont des exemples de produits forestiers non ligneux (PFNL). Un certain nombre de projets en soutiennent la production et la commercialisation, car l'apiculture s'accompagne de bénéfices comme la conservation et le développement. L'apiculture entraîne peu de coûts de mise en place et requiert peu de terres et de main-d'œuvre. Dans un environnement favorable aux ruches et dans un site approprié (c.-à-d. une forêt avec un assortiment d'arbres et de plantes mellifères, suffisamment d'eau toute l'année), il est possible de récolter des produits de la ruche toute l'année.

Après la récolte, le miel en rayons est filtré ; il peut être embouteillé et vendu. La mise en pots et l'étiquetage apportent une plus-value supplémentaire. Au Cameroun, le miel de bonne qualité vaut jusqu'à 4 US\$/kg. Il peut aussi être vendu pour des usages industriels, p. ex. la boulangerie ou la confiserie. L'eau de rinçage des rayons peut être transformée en vin. La cire fondue et nettoyée est vendue brute pour 2-6 US\$/kg, ou transformée en bougies, savon et crèmes.

Au Cameroun, le marché est en expansion et une petite niche à l'exportation se développe, pour la cire, le miel et la propolis de haute qualité, certifiés en biologie ou de commerce équitable. Les exportations vers l'Europe et les Etats-Unis nécessitent des schémas de garantie de qualité qui induisent des coûts, et exigent des expertises et une collaboration entre le gouvernement et les apiculteurs. Le nombre de ruches par apiculteur varie considérablement : de quelques unes à 150. Il est possible d'installer environ 15 ruches par ha. Les apiculteurs sont de bons « gardiens des forêts » car ils savent qu'elles fournissent à la fois l'alimentation et l'eau pour les abeilles ainsi que l'eau et les matériaux pour la construction des ruches et la transformation des produits apicoles.



<b>Mesure GDT</b>	Gestion
<b>Groupe GDT</b>	Gestion durable des forêts
<b>Type d'utilisation des terres</b>	Forêt naturelle
<b>Dégradation concernée</b>	Indirectement : déforestation / surexploitation des forêts naturelles
<b>Stade d'intervention</b>	Prévention
<b>Tolérance au changement climatique</b>	Sensibilité des abeilles aux extrêmes climatiques mal connus ; résilience supposée des abeilles, mais changements dans la qualité et la quantité du miel selon disponibilité des sources de nourriture : structure et couvert dans la forêt

**Activités de mise en place**

1. Construction des ruches (traditionnelles ou modernes, selon les compétences et la disponibilité / coût des matériaux).
2. Placer les ruches dans des arbres ou sur des plateformes, au-dessus du niveau des feux, hors de portée des colonies de fourmis et de termites.

**Entretien / activités récurrentes**

1. Attendre une colonisation naturelle ou capturer un essaim et le transférer dans la ruche.
2. Contrôler les ruches (toutes les semaines ou mois) pour vérifier que la colonie n'est pas dérangée par des parasites ou endommagée par la pluie ou le vent. Lors de périodes sèches, un seau d'eau est fourni aux abeilles. Activités de réparation, si nécessaire.
3. Récolter le miel (dès que la quantité est suffisante), la cire et la propolis, en utilisant un enfumoir et un seau propre, en laissant les cadres à couvain pour maintenir la colonie (généralement à la fin de la saison de pluies ou de la floraison). La récolte se fait souvent la nuit pour moins déranger les abeilles.
4. Filtrer le miel des cadres pour le séparer de la cire, puis mettre en bouteille et emballer.
5. Transformer la cire (en lavant les cadres et en faisant bouillir dans de l'eau ou fondre dans un four solaire) puis mouler, avec une presse ou une centrifugeuse. L'eau de lavage des cadres peut servir à fabriquer de la bière ou de l'hydromel dans des seaux ou bouteilles étanches, ou avec un bouchon de fermentation.

**Exigence en main-d'œuvre**

Pour la mise en place : faible  
Pour l'entretien : faible

**Exigence en connaissances**

Pour les conseillers : modérée à élevée  
Pour les exploitants : faible

**Photo 1** : Vue de la zone d'étude de cas : des forêts des montagnes dans la région du mont Oku.

**Photo 2** : Femme portant la cire récoltée.

**Photo 3** : Ruche moderne.

**Photo 4** : Ruche traditionnelle. (Photos : Ingram Verina)

## Zone d'étude de cas : région du mont Oku, nord-ouest du Cameroun



### Intrants de mise en place et coûts par ruche

Intrants	Coûts (US\$)
Main-d'œuvre : 10 personnes jours	40
Équipement/outils :	
Combinaison d'apiculteur	10
Enfumeur	15
4 seaux	12
Matériel de filtration	10
Bouteilles pour le miel	5
Matériaux de construction	2-15
<b>TOTAL</b>	<b>94-107</b>
% de coûts supportés par les exploitants	100%

Remarque : Il faut 5 ruches pour commencer. La main-d'œuvre comprend la récolte / achat de matériaux. Les ruches peuvent être fabriquées avec des matériaux locaux (p. ex. palmier à raphia, rotin, lianes, herbes, bois) et en utilisant les outils disponibles (machette, hache, couteau).

### Intrants d'entretien et coûts par ruche et par an

Intrants	Coûts (US\$)
Main-d'œuvre 15 personnes-jours	60
Matériaux de construction pour remplacement / réparation de ruches, filtrage / récolte	5
<b>TOTAL</b>	<b>65</b>
% de coûts supportés par les exploitants	100%

Remarque : Estimation des coûts de main-d'œuvre : 4 US\$ par jour, selon le nombre de ruches et l'éloignement du domicile. Les coûts varient selon la productivité et la disponibilité de l'équipement (couteau, filtre, seaux). Le matériel de récolte peut être basique et comprendre des enfumeurs (poignée d'herbe / enfumeur en métal) des combinaisons d'apiculteur.

### Rapport bénéfice-coût

Intrants	à court terme	à long terme
Mise en place	légèrement négatif	positif
Entretien	neutre	positif

Remarque : L'investissement initial dans les ruches est souvent amorti en 2-5 ans.

### Conditions écologiques

- Climat : subhumide
- Pluviométrie moyenne annuelle : 2000-2400 mm
- Paramètres du sol : argiles latéritiques
- Relief : plateaux, vallées, pentes montagneuses
- Altitude : forêts de montagne
- Chaque forêt produit un miel particulier, au goût, à la couleur, au taux d'humidité et à la consistance spécifique, selon le pollen et le nectar des plantes forestières.

### Conditions socioéconomiques

- Type d'exploitant : à petite et moyenne échelle ; très pauvre à moyennement riche ; producteurs individuels ou en coopératives, employés ; les coopératives servent surtout pour la vente ou pour l'achat de matériel
- Densité de population : 70-100 habitants/km<sup>2</sup>
- Propriété foncière : forêts communautaires ou privées (avec ou sans titres)
- Droit foncier : gestion communautaire légale ; de nombreuses personnes élèvent des abeilles sur leurs terres, en limite de forêt
- Niveau de mécanisation : travail manuel
- Orientation de la production : mixte (de subsistance et commercial)

### Bénéfices économiques et de production

- +++ Augmentation des revenus par la vente de miel, cire et propolis
- ++ Autoconsommation de miel et de propolis (usage médical)
- +++ Usage de subsistance et vente de produits de l'apiculture : cire/ miel / savon à la propolis, cosmétiques, crèmes, vin, bougies, etc.

### Bénéfices écologiques

- +++ Conservation des forêts, en particulier des arbres mellifères
- +++ Pollinisation des forêts
- +++ Pollinisation des cultures

### Bénéfices hors site

- +++ Pollinisation jusqu'à 4-6 km de la ruche

### Faiblesses → et comment les surmonter

- Parasitage des ruches/ pillage du miel (p. ex. blaireaux à miel, fourmis, termites, civettes) → déplacer les ruches, renforcer les ruches/ changer de modèle, contrôles réguliers.
- Vol de ruches → patrouilles dans la forêt, passer des accords communautaires, placer les ruches près des maisons / fermes, enchaîner/ cadenasser les ruches.
- Production faible → déplacer les ruches vers des zones plus arborées, s'assurer que la ruche est située < 2 km d'une source d'eau en saison sèche.
- Les feux de forêt peuvent détruire les ruches → passer des accords avec les paysans / pastoralistes sur la surveillance des feux en saison sèche, créer des coupe-feu autour des ruches et les placer dans des arbres.
- La pluie peut détruire les ruches → fabriquer un toit en tôle, herbe raphia ou bois, placer la ruche dans une « cabane » en matériaux locaux ou sous un abri, expérimenter différents modèles.

### Adoption

Les apiculteurs installés et informés d'une communauté contribuent à diffusion et à l'adoption spontanée de la technologie. La technique de construction des ruches nécessite un apprentissage, mais il existe beaucoup de modèles fabriqués à bas coûts avec des matériaux locaux et des modèles simples de ruches « modernes ». Dans les forêts de montagne du nord-ouest du Cameroun, ces deux pratiques traditionnelles sont diffusées autour du mont Oku et sont soutenues par des coopératives, des associations et des groupes de producteurs concernant quelques 4500 apiculteurs, surtout dans les divisions de Bui, Boyo, Mezam et Donga Mantung.

**Contributeur principal** : Ingram Verina, CIFOR-Cameroon; Yaounde, Cameroon; v.ingram@cgiar.org  
**Références clés** : Bradbear N. 2004. Beekeeping and Sustainable Livelihoods. Diversification booklet 1. F. A. S. S. Division. Rome, FAO Food and Agriculture Organisation of the United Nations. ■ Bradbear N. 2009. Bees and their role in forest livelihoods. A guide to the services provided by bees and the sustainable harvesting, processing and marketing of their products. NON-WOOD FOREST PRODUCTS 19. FAO. Rome: 204. ■ Ingram V. 2009. Bees, trade and success. LEISA Magazine 25: 22-24. ■ Paterson P. 2000. The basis for success in beekeeping projects. Bees for Development Journal 57.



Au Cameroun, la loi sur la foresterie de 1994 a introduit le concept de forêt communautaire (FC) qui donne aux communautés l'accès aux ressources forestières dans et autour de leurs villages, pour une surface d'au maximum 5000 ha et sur une période de 25 ans. Les villageois ont le droit de gérer, conserver et exploiter les produits de leur FC de manière participative. Un manuel de procédure guide le processus de création et de gestion d'une FC ; en voici les principales étapes :

- (1) Informer la communauté de ses droits, obligations et des procédures ;
- (2) Sélectionner / créer une entité communautaire adaptée et légale pour gérer la forêt ;
- (3) Matérialiser les limites et s'accorder sur les zones d'utilisation de la forêt ;
- (4) Inventorier les ressources de la forêt : les espèces d'arbres et les PFNL ;
- (5) Organiser des réunions pour s'accorder sur l'utilisation de la forêt , sur les zones et les plans ;
- (6) La communauté remplit le formulaire de demande pour l'envoyer au gouvernement ;
- (7) Elaborer un plan de gestion pour 5 ans qui inclut la redistribution des revenus à la communauté ;
- (8) Faire la demande de permis d'abattage pour les arbres ;
- (9) Exploiter la forêt et mettre en œuvre les activités selon le plan de gestion ;
- (10) Faire faire le contrôle annuel de l'exploitation du bois par le ministère ;
- (11) Faire le contrôle du suivi et approuver le plan de gestion (tous les 5 ans).

Une fois le permit d'exploitation obtenu, les communautés peuvent commencer l'exploitation sur une base annuelle. De petites entreprises d'exploitation forestière sont souvent contactées pour extraire le bois. Lorsque les récoltes sont surtout des PFNL, p. ex. *Prunus africana* dans le nord-ouest et le sud-ouest, l'exploitation peut se faire à titre collectif ou individuel. La chasse, l'agriculture et la gestion de la forêt pour assurer les services environnementaux sont aussi pratiquées.

Les revenus tirés de la forêt devront être distribués conformément au plan de gestion, en incluant le paiement pour l'extraction du bois et les services de contrôle (patrouilles de feu, etc.), ainsi que les contributions destinées à l'organisme de gestion de la forêt et aux projets de développement de la communauté (p. ex. écoles). Au Cameroun, les résultats sont mitigés : plus de 400 demandes de FC ont été déposées depuis 1996 ; 174 d'entre elles fonctionnent, les autres sont en attente d'approbation. Dans 40% des FC opérationnelles, le bois est exploité. Les problèmes suivants ont été relevés : (1) distribution inéquitable des bénéfices, « détournement » par les élites, les contractants, les ONG ; (2) faibles profits dus aux méthodes artisanales d'extraction et d'échelle et (3) le processus long et difficile pour obtenir l'autorisation. Les déterminants de la réussite des FC sont : (1) les capacités techniques et de gestion des communautés ; (2) l'accès aux informations concernant les prix et les clients pour le bois et les produits non-forestiers ; (3) l'accès aux financements et à l'équipement.

### Type d'approche

Innovation basée sur des projets / programmes intégrés dans un cadre légal

### Problèmes et contraintes concernés

- Compétences en gestion et administration insuffisantes pour obtenir et gérer une FC
- Surmonter les conflits d'intérêts dans l'utilisation de la forêt par la communauté
- S'assurer que tous les utilisateurs de la forêt en bénéficient équitablement

### Buts et objectifs

- Transférer la gestion et l'exploitation des forêts aux communautés voisines des forêts
- Permettre aux communautés de bénéficier de l'exploitation des ressources de la forêt
- Conservation des forêts

### Groupes ciblés

Communautés locales

### Participation et prise de décision

Toutes les partie-prenantes d'une communauté doivent être représentées lors de la création locale de l'institution, afin de délimiter, faire la demande, gérer et exploiter la forêt communautaire. L'institution sera mise en œuvre par un comité de gestion qui intègre souvent les autorités locales, en collaboration avec le Ministère des forêts et de la faune local.

### Mise en œuvre de la GDT / autres activités

- Mesures de GDT participatives : délimitation, utilisation et planification de l'utilisation de la forêt
- Autres activités : parfois, travail communautaire p. ex. négociation et résolution de conflits, travaux de gestion et de comptabilité

### Organismes chargés de la mise en œuvre

Institutions et ONG internationales avec le gouvernement, les ONG nationales et les communautés locales

### Motivation des exploitants agricoles pour une mise en œuvre de la GDT

Rentabilité : exploitation du bois

Prestige : pression sociale pour avoir la gestion de leur propre forêt

Amélioration des conditions de vie : conservation des valeurs de la forêt p. ex. protection de la ressource en eau, sites à caractère sacré

Règlements: accords sur les zones agricoles, forestières ou de chasse. chasse



**Photo 1** : Une communauté installe la signalisation en limite de forêt. (Verina Ingram)

**Photo 2** : Des habitants et leurs ruches dans une forêt communautaire. (Verina Ingram)

**Zone d'étude de cas : partie sud du Cameroun, forêts de montagne humides, 100,000 ha 404 FC**



**Coûts et subventions**

**Budget :** Coûts de mise en place élevés: en moyenne 2600-32000 US\$/ha, (max. 59000 US\$) sur 2-4 ans ; coûts de fonctionnement : en moyenne 2000 US\$/ha/an, sur la durée de vie moyenne de 25 ans d'une FC.

**Les coûts** de l'approche ont été financés par les contributeurs / donateurs suivants :

Gouvernement national	5%
ONG internationales	20%
ONG nationales	20%
Gouvernement local	5%
Communauté locale, exploitants agricoles	50%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

**Subventions** fournies pour l'approche :

**Financements extérieurs d'intrants**

Main-d'œuvre	non financés (en nature)
Equipement / outils	varie selon les FC financés par le projet, loués, propriété du contractant forestier
Intrants agricoles	pas de financements
Matériaux de construction	pas de financements
Infrastructures	pas de financements

**Accès au crédit**

Dans la plupart des cas, aucun crédit n'a été proposé. Certaines FC soutenues par un projet / programme ont parfois reçu un prêt pour démarrer les opérations d'exploitation du bois.

**Formation et sensibilisation**

- Type de formation : pendant le travail, visites de forêts, réunions publiques, cours de formation, visites d'échanges
- Sujets : gestion du groupe communautaire, planification participative, gestion financière, exploitation du bois, inventaire forestier. La formation était proposée aux villageois et à des représentants sélectionnés de la communauté

**Service de conseil**

Les exploitants ont été aidés lors de la création de FC par les projets et parfois pendant l'exploitation des forêts. Méthodes et éléments clés : conseils (par les ONG, gouvernement, élites du village) sur la gestion des groupes, la planification participative, la gestion financière, la négociation des contrats, l'exploitation du bois et des PNFL, les inventaires.

**Recherche**

Des recherches sur les succès, échecs et contentieux des FC ont été menées : est-ce que ça marche ? Sont-elles vraiment participatives ? Qui en tire des bénéfices et combien ? Comment réformer la gouvernance pour agir sur la législation forestière ?

**Organisation et développement des capacités**

La plupart des FC sont initiées par une phase de développement des capacités et de sensibilisation des communautés au concept de FC, suivie par le renforcement des capacités sur le terrain afin d'instaurer une bonne organisation du fonctionnement de la communauté, inventorier les ressources de la forêt, tenir des débats et former les exploitants à la préparation et à la mise en œuvre d'un plan de gestion.

**Bénéfices de l'approche de GDT**

- ++ Amélioration de la gestion durable des terres : les analyses coûts-bénéfices montrent qu'il y a plus de bénéfices environnementaux et économiques que de coûts dans une FC, que sans FC.
- ++ Adoption de l'approche par d'autres exploitants agricoles et projets : effet de démultiplication locale et régionale (région centrafricaine).
- ++ Amélioration des conditions de vie : revenus de l'exploitation légale du bois pour les communautés, conservation des services environnementaux de la forêt

**Points forts**

- L'approche offre une solution légale à long terme aux communautés pour exploiter les forêts (en particulier le bois, mais aussi les PFNL et les services de l'écosystème).
- Transfert de la responsabilité de gestion et de conservation des forêts du gouvernement aux communautés.
- Donne la priorité de l'exploitation du bois aux communautés plutôt qu'aux compagnies.

**Faiblesses → et comment les surmonter**

- Le coût et la durée de mise en œuvre peuvent être plus importants que les revenus → faire un inventaire initial pour évaluer les revenus.
- La mise en œuvre est un processus long et compliqué, d'où la nécessité d'une assistance extérieure ou que certains membres de la communauté soient bien informés.
- L'obligation d'utiliser des méthodes artisanales de bûcheronnage entraîne des pertes élevées de bois et des gains limités → des propositions de modification du cadre législatif doivent permettre de mécaniser davantage le travail et d'exporter vers les marchés étrangers plus profitables.
- Risque de captation des revenus par les élites et/ ou distribution inéquitable → nécessité d'un support pour une distribution équitable des revenus. .
- Elles peuvent entrer en conflit et agir en contradiction avec les règles coutumières de gestion de la forêt.

**Durabilité des activités**

Lorsqu'une FC fonctionne et que les activités d'exploitation commencent à rapporter, les communautés persèverent. Peu de FC ont plus de 3-4 ans d'expérience.

**Contributeur principal :** Ingram Verina, CIFOR-Cameroon; Yaounde, Cameroon; v.ingram@cgiar.org

**Références clés :** Adeleke, W. 2006. Analysis of community forest processes and implementation in Cameroon. WWF-CARPO. Yaounde, Cameroon, WWF-CARPO: 32. ■ De Blas E., D., M. R. Perez, J. A. Sayer, G. Lescuyer, R. Nasi and A. Karsenty. 2008. External Influences on and Conditions for Community Logging Management in Cameroon. World Development 37(2): 445-456. ■ Oyono, P. R., M. B. Biyong and S. Kombo. 2009. Les Nouvelles Niches de Droits Forestiers Communautaires au Cameroun: Effets Cumulatifs sur les Moyens de Subsistance et Les Formes Locales de Vulnérabilité. RRI Project. CIFOR. Yaoundé, CIFOR: 101. ■ Poissonnet, M. and G. Lescuyer. 2005. Aménagement forestier et participation: quelles leçons tirer des forêts communales du Cameroun? Vertigo – La revue en sciences de l'environnement 6(2). ■ SNV. 2005. Guide d'accompagnement à la mise en œuvre de la Foresterie communautaire au Cameroun: Se renforcer par les expériences vécues en forêt humide S. Cameroun. Yaounde, SNV: 20. ■ Topa, G., A. Karsenty, C. Megavand and L. Debroux. 2009. The Rainforests of Cameroon: Experience and Evidence from a Decade of Reform. Washington, World Bank,.